



VILLE DE
SAINT-ARMEL
ILLE-ET-VILAINE

L'Écho

de Saint-Armel

Bulletin d'informations municipales - N°104 - Décembre 2020



Faites vos vœux
(p. 3)

Concours de
Noël (p. 12)

**Succès pour le
1^{er} marché de la
bio**



**Un macaron sur la
boîte aux lettres**

Mairie de Saint-Armel
14 rue de la Mairie
35230 SAINT-ARMEL
Tél. : 02 99 62 71 58
Fax : 02 99 62 89 71
accueil.mairie@saint-armel-35.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h,
le mardi et vendredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

- P. 3 Vie municipale
- P. 6 Enfance- Jeunesse
- P. 8 Vie sociale
- P. 9 Cadre de vie
- P. 13 Urbanisme
- P. 14 Culture
- P. 15 Vie économique
- P. 16 Vie associative
- P. 17 Intercommunalité
- P. 19 Mobilité, Energie, Recyclage
- P. 20 En bref
- P. 21 Entre-nous

Prochain numéro :

Février 2021

Date limite du dépôt des articles :

5 janvier 2021



Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque - 02 99 62 15 60

Cabinet infirmiers (Chemin de la Ry) Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel
06 07 97 17 37

Cabinet Infirmiers (place de l'Église) : Margot Duval et Loïc Fabien - 06 37 32 11 34

Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana - 02 99 04 43 63

Kiné : Romain Aujeac - 02 99 04 43 63

Ostéopathe : William Besnard - 07 89 22 64 88

Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise
Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute) -
06 78 66 03 22

Meriadeg Le Bouffant (psychologue) - 07 68 63 75 58

Morgane Le Gall (coach professionnelle) - 06 45 87 79 91

Emmanuel Crocq (hypnothérapeute) - 07 55 61 19 78

Nadine Hallégouet (sophrologue) - 06 75 44 61 36

Scolarité / Enfance / Culture

Ecole des Boschaux : 02 99 62 77 60

Restaurant municipal : 02 99 62 93 86

Garderie municipale : lundi, mardi, jeudi et vendredi de
7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h - 02 99 62 93 87

Bibliothèque municipale : mercredi de 15h30 à 17h,
vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h
- 02 99 62 93 88

Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à
18h30, vendredi 17h à 20h

Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h -

02 99 62 93 84

Centre de loisirs : Mercredi et vacances, ouverture
7h30. Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30
et fermeture à 18h30 - 02 99 62 81 45 / 06 76 54 32 71

Portail parents : <https://www.logicieltcantine.fr/starmel>
Contact : 06.82.72.21.37

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h
à 18h. Fermée le jeudi après-midi.

Service déchet de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable

Police : 17 **Samu :** 15 **S.O.S. médecins :** 02 99 53 06 06

Hôpital Pontchaillou 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44
ou 02 99 28 43 45 ou le 15

Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22

Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45

Assistante sociale : 02 99 02 20 20

Clic All'âges : 02 99 77 35 13

S.O.S. amitié : 02 99 59 71 71

S.O.S. Femmes battues : 3919

Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21

S.O.S. victimes : 02 99 35 06 07

Enfance en danger : 0 800 58 57 79 ou 119

Sida info service : 0 800 84 08 00

CIDFF 35 (Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles) : 02 99 30 80 89

Info sociale en ligne : 0810 20 35 35

Divers

E.D.F. : 0 810 333 035 / **G.D.F. :** 0 810 433 035

SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL

Le contexte sanitaire et le renforcement du plan vigipirate chamboulent notre quotidien et nous conduisent à modifier régulièrement nos organisations. Nous faisons tout notre possible pour vous informer rapidement afin que chacun puisse s'organiser (voir encart sur la communication). Les contraintes actuelles sont peu réjouissantes (confinement, port du masque,...). Gageons que le respect collectif de ces règles nous permettra de nous défaire plus rapidement de ces contraintes.

Concernant les projets communaux, il nous est difficile d'organiser des groupes de travail participatifs en présentiel actuellement. Nous réfléchissons à d'autres moyens pour vous faire participer à distance aux différents projets (école, coulée verte, centre-bourg/cité Obély).

Durant cette période délicate, nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se distinguent par

leurs actions d'entraide et de solidarité. Tous ces petits ou grands gestes, ponctuels ou récurrents remettent l'humain et les liens sociaux au centre. Nous en avons bien besoin !

Un grand merci donc aux personnes qui se sont manifestées pour coudre des élastiques sur les masques enfants dont la Mairie disposait. Les lanières initiales ne permettaient pas l'autonomie des enfants sur la mise en place du masque.

Un grand merci aux parents qui ont assuré par leur présence, devant l'école, le plan vigipirate en début d'année scolaire.

Un grand merci aux bénévoles de l'aide aux devoirs, de l'épicerie sociale, de la bibliothèque, à ceux qui se manifestent en Mairie pour aider les personnes isolées par le covid, et à tous ceux qui œuvrent pour les autres. C'est une chance pour Saint-Armel de pouvoir compter sur des citoyens(nes) qui donnent de leur temps.

Morgane MADIOT

L'ÉCHO DE SAINT-ARMEL DANS MA BOITE AUX LETTRES ? JE COLLE LE MACARON !



NOUVEAUTÉ

Le groupe de travail sur la communication communale, qui s'est réuni en juin et juillet derniers, présente une nouveauté pour l'Écho de Saint-Armel.

Pour recevoir le journal municipal, il suffit de coller le macaron ci-joint, sur votre boîte aux lettres. Ce nouveau dispositif permettra tout simplement de réduire l'impression du bulletin municipal dès le prochain numéro.

L'objectif est de diminuer la consommation de papier et les coûts d'impression et ainsi d'être au plus proche des différentes attentes des habitants tout en maintenant un bon niveau d'information sur la commune.

Des macarons et des exemplaires de l'Écho sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

Rappelons que l'Écho de Saint-Armel peut déjà être téléchargé sur le site de la Commune :

www.saint-armel-35.fr

Déclarez vos ruches avant le 31 décembre

Une loi oblige tout apiculteur à déclarer ses ruches dès la 1^{ère} colonie d'abeilles détenue. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. Cette obligation permet de connaître l'évolution du cheptel apicole et d'améliorer la santé des abeilles. Une procédure de déclaration simplifiée est disponible en ligne sur le site : **mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour la Journée Défense et Citoyenneté. Il permet de passer les examens scolaires et de s'inscrire au permis de conduire. Cette journée permet de s'informer sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense ; mais aussi de prendre connaissance des multiples métiers et spécialités civiles et militaires de la défense.

Faites vos vœux !

L'équipe municipale souhaite renouveler le temps consacré aux vœux de nouvelle année en créant une matinée d'échanges, intitulée "Faites vos vœux pour Saint-Armel". À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas si les rassemblements seront autorisés en janvier. Nous savons déjà que les places seront limitées et que la date est fixée au **samedi 23 Janvier 2021 de 10h à 12h** sous réserve de non annulation et sur inscription. Ouverture des inscriptions en janvier 2021.

Protestation électorale

Le 30 septembre dernier, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté la protestation dirigée par Monsieur Houssel contre le scrutin du 15 mars 2020 et il n'a pas été fait appel de cette décision.

Communication et pandémie Covid-19

"Vous n'avez toujours rien communiqué", "Le ministre a annoncé que" : les dernières semaines ont été riches en rebondissements avec des communications souvent tardives à destination de tous (parents d'élèves, associations, habitants, ...).

Sachez que nous mettons tout en oeuvre pour relayer au plus vite les informations reçues et adapter les protocoles à la situation de Saint-Armel. Mais entre le discours d'un ministre et les décrets ou protocoles détaillés, il peut parfois s'écouler plusieurs jours.

Nous vous assurons de l'engagement des agents et des élus et vous remercions de votre compréhension et de votre indulgence en cette période perturbée.

Aides du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine



L'étude d'équipements menée par le cabinet Prigent en 2019 avait été accompagnée financièrement par le Département d'Ille-et-Vilaine. L'étude complémentaire demandée par la nouvelle équipe municipale pour évaluer le scénario de création d'une nouvelle école est à nouveau subventionnée par le département : sa participation est de 50 % soit 3 000 € euros sur les 6 000 € de l'étude. Les différentes propositions vous seront bientôt présentées.

Vers un report des élections départementales et régionales ?

Missionné par le Premier Ministre pour définir les conditions d'organisation des élections régionales et départementales dans un contexte de crise sanitaire, Jean-Louis Debré a rendu ses conclusions le 13 novembre 2020. Il propose le report du scrutin prévu en mars 2021 à juin 2021. Jean Castex doit se prononcer début décembre sur le maintien ou le report de ces élections.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 29 septembre 2020

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les membres proposés pour composer la commission sont les suivants :

Titulaires

M. FOLEMPIN Nicolas

Mme MAIGRET Elisabeth

Mme SALLOU Anne

Suppléants

Mme CHATEL Karine

Mme QUINTIN Céline

M. SIMON Gilles

ACQUISITION DES PARCELLES ZB 438 ET ZB 439 APPARTENANT À M. ET MME ROZÉ – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité annule la délibération n°2019-021 prise par le conseil municipal de 6 mai 2019, accepte l'acquisition des parcelles ZB 438 et ZB 439 aux conditions ci-dessus définies ; dit que les frais de transferts de propriété seront

supportés, pour moitié, par la commune et, pour moitié, par M. et Mme ROZÉ et que Maître MENGER-BELLECC demeure le notaire qui se chargera de la rédaction de l'acte d'acquisition ; autorise la création d'une servitude de passage (véhicule et réseaux) sur la parcelle AA 39 ; autorise Mme la Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

DISPOSITIF D'ACHATS CENTRALISÉS « REGATE » – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION – APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à REGATE ainsi que les termes de la convention liant la commune et Rennes Métropole, et notamment les conditions générales de recours ; autorise Mme la Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout acte s'y rapportant et de lui déléguer la décision de recourir aux services de REGATE en tant que membre adhérent.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU POINT ACCUEIL EMPLOI

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne M. Gérard Berthaud comme délégué suppléant au sein de l'association du Point Accueil Emploi.

Séance du 14 octobre 2020

ZONE ARTISANALE – VENTE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ ZB 434 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-037 – DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la vente de la parcelle cadastrée ZB 434 à la SCI « D&V », aux conditions financières définies par la délibération n°2019-037 ; précise que les frais occasionnés par cette vente seront à la charge de cette société ; maintient Maître PICARD, notaire à Vern sur Seiche, pour établir l'acte de vente à intervenir ; autorise Mme la Maire à signer l'acte de cession ainsi que toute pièce relative à cette décision.

ZAC DES BOSCHAUX – CONCLUSION D'UN AVENANT AVEC VIABILIS – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les termes de l'avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC des Boschoux, à conclure avec la société VIABILIS AMÉNAGEMENT ; désigne Maître RATULD-LABIA, notaire à Châteaugiron, pour établir l'acte d'échange à intervenir et précise que les frais inhérents à cet échange seront à la charge de VIABILIS AMÉNAGEMENT ; autorise Mme la Maire à signer cet avenant.

ASSOCIATION SABAD – VOTE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'allocation d'une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association « SABAD » ; précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020.

Séance du 12 novembre 2020

LOGICIELS ET PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES – CONTRAT ENTRE LA COMMUNE ET SEGILOG – RENOUELEMENT POUR UN AN – DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement du contrat liant la commune à la société SEGILOG, pour une durée de 1 an ; autorise Mme la Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce relative à cette décision.

COMPÉTENCES DÉVOLUES AU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – DROIT D'ESTER EN JUSTICE ET DE DÉFENDRE LA COMMUNE DANS DES ACTIONS INTENTÉES CONTRE ELLE – DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de donner délégation à Mme la Maire pour ester en justice et défendre la commune dans les actions en justice intentées contre elle, pendant toute la durée de son mandat ; précise que Mme la Maire sera tenue d'informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Prochain conseil municipal

Jeudi 7 Janvier 2021 à 18h30

L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est disponible en Mairie et sur le site de la Commune.



TARIFS PUBLICS 2020

Photocopies

Noir et blanc : A4	0,25 €
A4 recto verso :	0,30 €
A3 :	0,40 €
A3 recto verso :	0,50 €
Couleur A4 :	1,05 €
A4 recto verso :	2,05 €
A3 :	2,00 €
A3 recto verso :	2,55 €

Envoi de fax

La page pour les particuliers :	0,50 €
La page pour les professionnels :	1,00 €

Publicité Echo de Saint-Armel

Tarif pour 12 mois :	150,00 €
----------------------	----------

Bibliothèque

Adhésion pour un an :	5,00 €
-----------------------	--------

Location salle cantine

Vin d'honneur :	70,00 €
Formule week-end :	190,00 €
Vaisselle :	15,00 €
Cauton :	170,00 €

Location salle multiculturelle

Location aux armétiens le week-end :	350,00 €
Location hors commune le week-end :	500,00 €
Cauton :	1000,00 €
Cauton ménage :	150,00 €
Associations armétiennes : 1 ^{ère} gratuite puis	250,00 €
Obsèques :	Gratuit
Option "son et lumière" :	50,00 €
Location exceptionnelle le vendredi à partir de 16h :	50,00 €

Location tables, chaises, bancs, barnums

Tables :	2,00 €
Chaises :	0,45 €
Bancs :	0,70 €

Barnums de 4,50 m (particulier)..... 30,00 € du vendredi matin au lundi matin ou 50 € du vendredi soir au vendredi matin semaine suivante.

Barnums de 6 m (particulier)..... 40,00 € du vendredi matin au lundi matin ou 70 € du vendredi soir au vendredi matin semaine suivante

Concession cimetièrre

Temporaire 15 ans :	105,00 €
Trentenaire :	310,00 €
Cinquantenaire :	520,00 €

Concession columbarium

Cases pour 15 ans :	420,00 €
Cases pour 30 ans :	730,00 €
Cave urne 15 ans :	420,00 €
Cave urne 30 ans :	730,00 €

Concession Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres :	50,00 €
Plaque sur lutrin 15 ans :	115,00 €
Plaque sur lutrin 30 ans :	230,00 €

Florence JOLIVEAU, nouvelle secrétaire comptable



Après plusieurs séries d'entretiens, menés par Mme la Maire, M. Berthaud, Mme Quintin, Mme Sallou et les services municipaux, c'est Florence Joliveau qui a été retenue au poste d'agent comptable et ressources humaines.

Florence prend ainsi la suite d'Edith Saulnier, admise à faire valoir ses droits à la retraite le 31 décembre, après 20 ans de présence à la Mairie de Saint-Armel.

Edith et Florence travaillent en binôme jusqu'à la fin de l'année.

Originaire de Bain de Bretagne, et résidant à Vern-sur-Seiche, Florence est, notamment, en train d'élaborer le budget avec Edith et également de se familiariser avec les dossiers en cours.

GESTION MUNICIPALE

Du côté des finances...

Travaux menés par la commission "Finances Durables" sur l'endettement de notre commune

Les élu(e)s et les services municipaux ont rencontré le responsable de la division collectivités locales à la Direction Régionale des Finances Publiques pour avancer sur l'analyse demandée par la commune visant à définir la structure financière durable des investissements futurs de la commune.

Travaux divers

- Négociation du contrat SEGILOG (contrat de licence et de maintenance des logiciels métier utilisés par les services comptabilité, état-civil...).

- Suite de l'étude menée par le Cabinet Prigent : le 4ème scénario équipements a été présenté aux élus qui étudient les coûts directs et indirects des différents scénarios avant de pouvoir envisager une concertation avec la population.

Trésorerie : recherche de solutions

Les démarches auprès de Rennes Métropole sont toujours en cours pour aider la commune à trouver des moyens pour pallier les difficultés de trésorerie actuelles liées aux travaux sur les lagunes de la ZAC et la dette sur le BOCOSAVE évoqués dans le précédent Écho de Saint-Armel.

... et du côté du Conseil Municipal

Deux démissions et deux nouveaux élus dans les rangs de l'opposition

Nouvellement élus à la Mairie de Saint-Armel, Joëlle Féral, Dominique Bouvier et Aourel Monneraie ont démissionné de leur mandat de conseillers municipaux. Ludovic Chérel et Olivier Malvesin sont leurs successeurs. Les élu(e)s leur souhaitent la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions.



Ludovic Chérel



Olivier Malvesin

Un groupe de travail citoyen pour partager la ville et la campagne

La commune se situe à une charnière de son développement en passant le cap des 2 000 habitants, ce qui fait de Saint-Armel une "ville" au sens statistique. Mais les chiffres ne font pas tout, c'est aussi une question de dynamisme. Dans les prochaines années, la commune continuera de s'agrandir.

Un des atouts de Saint-Armel est sa situation privilégiée entre ville et campagne : bourgade conviviale et campagne verdoyante, métropole rennaise et territoires ruraux. C'est ce qui fait son charme, son attractivité et son identité.

Il faut veiller à cet équilibre pour accueillir de nouveaux habitants dans de bonnes conditions.

Les circulations piétonne, cycliste et automobile sont affectées par l'arrivée de nouvelles constructions. La physionomie du bourg change rapidement. D'autre part Saint-Armel n'est pas épargnée par les dégradations et les incivilités de toute nature. Une commune qui s'agrandit doit prendre la

mesure de ces phénomènes afin qu'ils ne deviennent pas une nuisance. Mieux vaut prévenir que guérir !

Les élu(e)s souhaitent faire en sorte que les citoyen(ne)s qui le souhaitent puissent devenir acteurs/actrices des changements qui concernent la commune. C'est pourquoi ils proposent aux habitants de participer à un nouveau groupe de travail intitulé "Vivre Ensemble à Saint-Armel".

Celui-ci se déroulera sur plusieurs sessions et se déclinera sur les thématiques suivantes : mobilité, aménagements, civisme...

Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes mais vous pouvez déjà réserver une ou plusieurs des dates suivantes si vous souhaitez y participer :

- ♦ **Samedi 13 février** : mobilités, énergies, recyclage
- ♦ **Samedi 13 mars** : urbanisme et vie professionnelle
- ♦ **Samedi 9 avril** : animations, associations et citoyenneté

■ Enfance & Jeunesse

TEMPS PÉRISCOLAIRES DE LA NOUVEAUTÉ !



Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les enfants d'élémentaire restant à la garderie bénéficient de propositions d'ateliers après le goûter : **les Z'anims du soir**.

Les lundis, mardis et jeudis, les enfants peuvent pratiquer des activités d'expression, de créations manuelles, sportives, de construction de projets...

Sur la période précédant Noël, ils ont pu s'essayer au Pixel Art (la création de personnages en perles à souder), à la réalisation de savons, de bougies avec Sonia. Ils ont également découvert des jeux sportifs de coopération avec Maxime et ont pu s'engager dans le concours « Des idées pour ma Terre », avec Stéphane.

Ces activités n'occasionnent pas de coûts supplémentaires à la facturation du temps de garderie.

Les enfants doivent y être inscrits sur le Portail Parents : <https://www.logicielcantine.fr/starmel> La programmation pour la période du 4 janvier au 18 février sera transmise aux familles début décembre pour une inscription, au plus tard, le 20 décembre. Les familles seront ensuite informées de la participation de leur(s) enfant(s) aux ateliers.

LA GARDERIE DU SOIR

Créer les conditions propices au développement de l'autonomie, à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'apprentissage par la découverte : c'est l'objectif premier de toutes les interventions des structures municipales.

Dans ce cadre, l'accueil du soir permet aux enfants de prendre un goûter ensemble en respectant les règles collectives et de se détendre après la journée d'école.

Pour les enfants d'élémentaire, l'espace devoirs permet de faire ses devoirs avant de rentrer à la maison. Les parents ne sont pas contraints de faire travailler les enfants trop tard. Cela permet de n'avoir qu'à regarder ce qui a été fait, où en est son enfant et suivre sa progression. Un merci tout particulier aux bénévoles de l'espace-devoirs pour leur investissement.

ACCUEIL DE LOISIRS



Les vacances de Noël approchent !

Le centre de loisirs a fonctionné durant les vacances d'automne du 19 au 30 octobre. L'équipe d'animation a accueilli entre 14 et 30 enfants par jour, âgés de 2 à 9 ans. Différentes activités sur les thèmes « Enquêtes policières » et « Halloween » étaient à l'honneur. Un programme mêlant à la fois activités manuelles, jeux sportifs, Cluedo, Escape-Game et chasse au trésor.



En parallèle, les plus grands ont découvert la poterie néolithique à travers un atelier proposé aux Champs Libres. Ils ont apprécié de pouvoir emporter et exposer leurs créations. La journée du 29 octobre, les enfants présents ont visité la Roche aux Fées à Essé. Ils ont profité de ce site et de ses espaces verts. Les visites guidées et les jeux d'extérieurs ont ravi les plus grands comme les plus petits.

Les vacances de Noël

Le centre de loisirs sera **ouvert du 21 au 24 décembre 2020** (fermeture avancée à 17h ce jour là).

Les inscriptions vous seront transmises par courriel. La date limite d'inscription est fixée au 14 décembre 2020.

CONTACT

clsh@saint-armel-35.fr ou 06 76 54 32 71



CLUB DES JEUNES

Dispositif argent de poche, retour sur le 1^{er} chantier

Il existe au niveau national un dispositif "argent de poche" qui permet de proposer aux jeunes la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires. En contrepartie, ces jeunes sont rémunérés. Le premier chantier a vu le jour aux vacances de la Toussaint.



Le dispositif a mobilisé 18 jeunes armétiens âgés, de 14 à 17 ans.

Les participants ont repeint le sas d'entrée, les toilettes et le couloir que partagent la bibliothèque et le local jeunes. L'objectif était de taille puisqu'il fallait que ce chantier ne dure que 5 jours pour permettre une ouverture de la bibliothèque dès le samedi 24 octobre.

Motivation et bonne ambiance ont rythmé ce chantier encadré par Nicolas Bestin et Renaud Perrin, agents du service technique, ainsi que Sonia Benureau, animatrice jeunesse.

Dorénavant, les peintures sont gris clair et les entourages des fenêtres et portes gris plus foncé. Vous aurez, on l'espère, au regard de la situation sanitaire, l'opportunité de découvrir ces changements en vous rendant au local jeunes, à la bibliothèque ou en venant voir les expositions que nous mettrons prochainement en place dans ce couloir.

La Municipalité remercie tous les jeunes ayant participé à ce chantier : Aloïs, Antonin, Apolline, Clara, Clément, Damien, Dylan, Elise, Lalie, Lou, Maelig, Marie, Nathan, Nolhan, Sara, Sarah, Simon et Tony.

Nous vous tiendrons informés du prochain chantier dans l'Echo de Saint-Armel.

CONTACT

Sonia Benureau

jeunesse@saint-armel-35.fr ou 02 99 62 93 84

Actions intercommunales pour les seniors et les personnes en perte d'autonomie

À Saint-Armel, c'est parce que la municipalité prête attention à tous les seniors et aux personnes en situation de handicap qu'ils vont tous être au cœur d'un projet intercommunal.

Un cadre d'actions et de réflexions orchestré par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de plusieurs communes, pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

À l'initiative de la commune de Bourgbarré, une rencontre s'est tenue le 30 septembre dernier pour mettre en place un projet commun afin d'améliorer le quotidien des seniors, des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap et de réaliser en parallèle une enquête afin de recenser les besoins.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Bourgbarré avec le soutien du Collège Coopératif de Bretagne, a recruté une étudiante en master 2 d'intervention et de développement social. Après un tour de table des communes présentes (Bourgbarré, Orgères, Nouvoitou, Corps-Nuds, Saint Erblon, Saint-Armel), pour partager l'existant, les priorités et les recettes de fonctionnement, nous avons défini conjointement les axes de travail à mutualiser :

- Le transport
- Les différents projets de chaque commune
- La mise en place d'une mutuelle
- Les voyages
- Les jeunes seniors
- Les échanges des associations

Notre premier chantier commun passera par la création d'un comité de pilotage chargé de définir nos actions prioritaires. Nous reviendrons régulièrement vers vous dans l'Echo pour la diffusion des actions en cours.



Distribution des colis de Noël pour les aînés

C'est une belle tradition Armélienne, et cette année encore un colis de Noël sera offert à chaque habitant de la commune âgée de 70 ans ou plus.

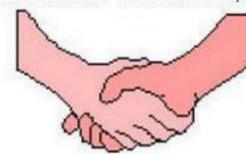
Cette année le CCAS, organisateur de cette action, a choisi de privilégier des produits locaux et bio.

En raison de la crise sanitaire actuelle, la remise des colis ne pourra se faire comme les autres années à la cantine du groupe scolaire.

Une distribution des colis sera réalisée en porte à porte par les élu(e)s à partir du samedi 12 décembre.

Avis est donc donné à nos aînés : le Père Noël sera sur Saint-Armel à partir du 12 décembre !

ÉPICERIE SOCIALE INTERCOMMUNALE



Intercommunalité de Bourgbarré - Corps-Nuds - Noyal Châtillon sur Seiche - Orgères - Saint-Armel - St-Erblon-

Tél : 07.50.32.23.67 (répondeur)

Mail : epiceriesocialepas@gmail.com

Recherche des bénévoles* hommes et femmes voulant s'impliquer dans une action de bénévolat active et régulière (2 jeudis par mois de 8h à 12h ou de 13h à 18h) au sein d'une équipe conviviale et dynamique.

Petite connaissance word – excel appréciée. Possibilité d'évolution dans l'association.

(*Uniquement domicilié(e)s sur les communes citées ci-dessus).

FAMILLES NOMBREUSES UNE AIDE POUR PAYER VOTRE FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT



Vous avez 3 enfants à charge ou plus ?

Faites votre demande **avant le 31 décembre 2020** pour bénéficier d'une déduction d'au moins 30 €/an sur votre prochaine facture d'eau et d'assainissement !

Chaque famille nombreuse, abonnée aux services de l'eau et de l'assainissement et ayant au moins 3 enfants à charge, peut faire auprès de la SPL Eau du Bassin Rennais (distributeur d'eau) une demande d'attribution d'une aide d'un montant de 30 € par an et par enfant, à compter du 3^{ème} enfant.

Retrouvez les conditions d'éligibilité et justificatifs à fournir (copies des derniers avis d'imposition et de taxe d'habitation, du livret de famille et de la facture d'eau) sur <https://monagence.eaudubassinrennais.fr> ou aux coordonnées indiquées sur votre facture d'eau et d'assainissement.

APPEL À SOLIDARITÉ

Sur Rennes, la situation des migrants est très difficile actuellement.

Aussi, l'association Bienvenue vous sollicite. C'est une association loi 1901 créée en 2013 et dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des personnes migrantes à Rennes et dans le bassin rennais.

Elle est composée d'accueillants disposant d'un espace à offrir, d'accompagnateurs disposant de temps pour aider les personnes accueillies dans leurs démarches d'insertion, et de médiateurs mettant en relation accueillants et personnes accueillies. Un contrat relie les différents acteurs de l'accueil d'une personne (ou d'une famille), celui-ci s'accompagne d'une assurance prise par l'association. Seuls les frais inhérents à l'hébergement sont à votre charge (eau, électricité, chauffage,...).

Seriez-vous ouvert(e)s à l'accueil d'une personne à votre domicile pour une période d'un mois, renouvelable selon vos souhaits ? Vue l'urgence, merci beaucoup de faire passer le message sans modération.

Pour tout renseignement, contacter l'Association Bienvenue! au 07 89 98 10 19, bienvenue-rennes@gmail.com <https://association-bienvenue.fr/qui-sommes-nous/>
Merci de votre solidarité.

PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Les élus de la commission "Biodiversité" ont inscrit la commune de Saint-Armel sur la liste des bénéficiaires de plants qui sont donnés en fin de campagne annuelle de plantation du projet Breizh Bocage. Ces arbres seront plantés dans la ZAC des Boschaux et sur d'autres espaces de la commune.

De plus, 25 arbres fruitiers ont été gracieusement donnés par l'Hyper U de Châteaugiron ainsi qu'une quarantaine de plants ornementaux.

Un grand merci à M. Chauviré et à M. Jegu, respectivement PDG et Directeur du magasin Hyper U de Châteaugiron !



Les arbres fruitiers ont été plantés rue Salvador Dali pour délimiter le cheminement piéton et le bassin tampon où la biodiversité bénéficiera à ces arbres. Dans quelques années, les arméliens en récolteront les fruits !

RUISSEAU DES NOUETTES

FIN DES TRAVAUX

Le reméandrage du ruisseau des Nouettes a été finalisé par l'équipe « eau » du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche (SBVS). L'équipe "haies bocagères" du syndicat va intervenir fin décembre pour replanter des essences locales. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Breizh Bocage.



>>> LES ACTUALITÉS

Agenda de la commission espaces verts et biodiversité

Novembre

- Travaux à distance avec le groupe de citoyens sur l'aménagement de la tranche 2 de l'espace vert de la ZAC des Boschaux
- Début des plantations par le service technique des arbres fruitiers rue Salvador Dali, des parterres rue de Châteaugiron, d'arbres sur la commune.

Décembre

- Suite des plantations assurées par le service technique
- Mercredi 23 décembre : date limite d'inscription au concours de Noël. Désignation des lauréats le 28 décembre 2020 (voir p. 12)
- Jeudi 31 décembre : date limite pour le vote désignant le nom de l'espace vert de la ZAC des Boschaux

JARDIN PARTAGÉ



Dans le cadre de la création d'un jardin partagé devant l'ancien Presbytère, une convention entre la Mairie et le collectif d'habitants est en cours de rédaction. Une étude va être réalisée sur la pollution des sols pour compléter le dossier et le proposer en Conseil Municipal.

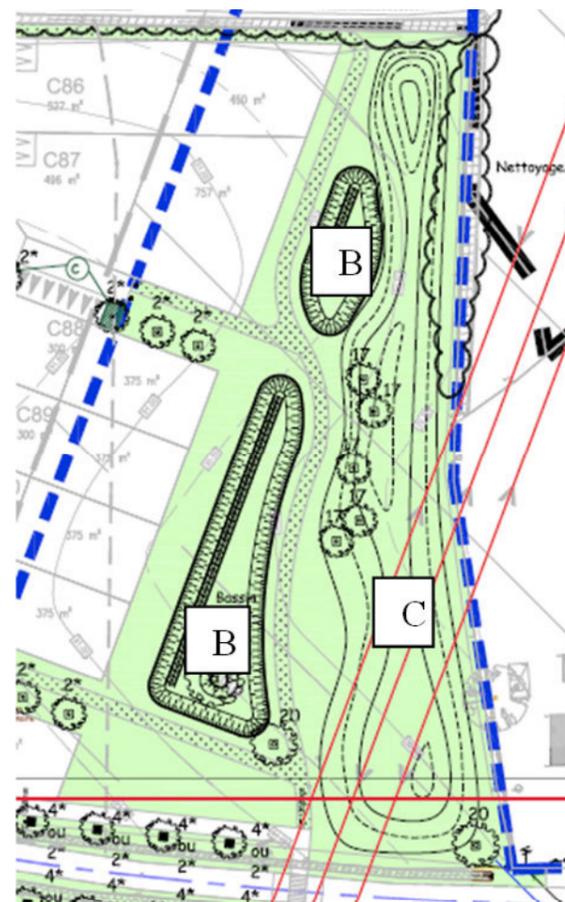
Si vous êtes intéressés pour réaliser un projet sur un espace vert de la commune (espace vert rue du Val par exemple), vous êtes invités à contacter les membres de la commission "Biodiversité" en vous adressant directement en Mairie ou par mail à :

accueil.mairie@saint-armel-35.fr

AVANCEMENT DES TRAVAUX PAYSAGERS

La tranche 1 des paysages de la ZAC des Boschaux est en phase de réalisation par Sitadin (Paysagiste engagé auprès de Viabilis Aménagement).

- Les chemins ont été tracés et empierrés. C'était un souhait du groupe de travail lors de l'atelier n°1. Viabilis Aménagement a réalisé à sa charge ces travaux. Ils ne faisaient pas partie du cahier des charges. Merci à eux pour cette réalisation à titre gracieux !
- L'engazonnement est en cours au moment de l'écriture de cet article.
- Des pommiers d'origine bretonne seront plantés.
- Les deux bassins tampons (identifiés sur la carte par B) seront amenés à évoluer par eux-mêmes : ils pourront faire l'objet d'observation par les écoles via le projet Aires Éducatives soutenu par l'Observatoire Français de la Biodiversité.
- Le merlon transversal (C) sera garni de plantes mellifères et la fauche sera effectuée avec un mode de fauche tardive.
- Cet espace évoluera dans le temps ainsi que leurs aménagements.



2^{ÈME} ATELIER CITOYEN

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE VERT

En raison du deuxième confinement, le groupe de travail n'a pas pu être réuni pour travailler sur le projet.

Les ateliers participatifs restent le moteur de notre engagement mais ils doivent être adaptés à la situation actuelle. Nous travaillons sur des alternatives pour associer les habitants aux réflexions d'aménagement des espaces verts et des espaces de biodiversité.

QUEL NOM POUR LA COULÉE VERTE ?

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE POUR VOTER

Dans le précédent Echo, les élu(e)s ont lancé un appel à idées pour nommer l'espace vert de la ZAC des Boschaux.

Vous avez été nombreux à communiquer des propositions soit sur le site facebook StArmelcity FB Page soit par mails adressés à la Mairie. Les élu(e) souhaitent que les Arméliennes et Arméliens puissent choisir démocratiquement le nom.

Deux solutions pour voter :

- Renseigner le bulletin joint dans cet Echo et l'adresser à la Mairie.
- Voter sur la plateforme Framateam : <https://bit.ly/2JDzJlj>

Voici la liste des noms déjà proposés :

- Dour Red Gwer / La coulée douce / L'Armélienne / Le chemin des oiseaux / La Transverdure / La ligne verte / Green Lane / Bande aux néons / La coulée verte / Trans-Armélienne



COLLECTIF ARMÉLIEN SOCIAL CLUB

JOURNÉE DE GRATUITÉ

En cette période bien morose, le collectif vous propose une "journée mensuelle de gratuité".

Il s'agit, chaque premier samedi du mois, de déposer devant votre domicile des plantes ou objets que vous souhaitez donner. Chacun ramasse le soir ce qui reste devant chez lui.

C'est l'occasion pour vous, d'offrir à d'autres, les objets dont vous n'avez plus l'utilité et aussi, pour les Arméliens, de profiter d'une animation conviviale sur notre commune.

La prochaine journée de gratuité est le samedi 9 janvier 2021.

Les prochaines journées auront lieu les 6 février, 6 mars,...

Contacts :

Annick au 06 70 66 79 12 ou Jacqueline au 07 80 55 71 93



Journée de gratuité plantes le 1^{er} mai 2020. Un moment fort apprécié en milieu du premier confinement.

MARCHÉ DE LA BIO

La commune inaugure avec succès le marché de producteurs locaux



Le Printemps de la bio organisé nationalement depuis une vingtaine d'année au printemps, a été décalé cette année du 5 au 17 octobre. C'était l'occasion de mettre à l'honneur les producteurs locaux et bio. La Mairie a organisé, le 11 octobre, un petit marché place de l'Église. La population armélienne et avoisinante s'est largement déplacée et a apprécié ce moment d'échanges et de convivialité en centre-bourg. Les élus remercient vivement les producteurs et exposants : ferme de la Rocherais et ferme du Châtaignier de Corps-Nuds, Céline Poti-

ron, traiteur à Corps-Nuds, Erwan Raude, agriculteur à Nouvoitou, Antoine Baslé, apiculteur à Corps-Nuds, ainsi que la boulangerie Martin pour leur participation.

Ravis de cette réussite et du retour positif de tous, les élus du secteur espèrent pouvoir faire de cet évènement, un rendez-vous régulier, vraisemblablement à partir du printemps 2021, au vu de la crise sanitaire que nous traversons. Merci à tous.

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS !

Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Pourquoi composter ?

- Dans une démarche zéro déchets cela permet de ne plus jeter ses résidus de cuisine/jardin.
- Composter permet de capter le CO2 dans les sols au lieu de le rejeter dans l'atmosphère lors de la combustion des déchets.
- Enfin, composter vous permettra d'enrichir votre sol et de favoriser sa biodiversité !

Comment composter ?

- Si vous avez un jardin privatif, en maison ou rez-de-jardin, demandez un composteur gratuit, en plastique recyclé, de 300 litres (1 par foyer).

- Si vous habitez en immeuble, vous pouvez demander l'installation d'une aire de compostage partagé. Rennes Métropole accompagne la mise en place et participe à son fonctionnement

en lien avec les habitants référents. Conditions requises : 10 logements concernés ou plus, accord de 20 % des foyers de la copropriété et au moins 20 m² d'espaces verts à proximité. 500 aires de compostage partagé existent actuellement sur la métropole. S'il en existe près de chez vous, vous pouvez demander à y participer.

Lien pour les demandes : <https://bit.ly/3jQq3GV>
ou via le numéro vert 0800 01 14 31



ATELIER ANTI-GASPI ANNULATION DE L'ATELIER COURONNES DE NOËL

Depuis juin dernier, les élus ont lancé des ateliers Anti-gaspi à Saint-Armel. L'atelier du 31 octobre 2020 a dû être annulé en raison des directives sur la crise sanitaire. Les élus souhaitent animer un atelier couronnes de Noël avec les enfants le 5 décembre mais celui-ci ne peut pas être maintenu pour les mêmes raisons.

DÉCO DE NOËL DEVANT L'ÉCOLE

Elisabeth Maigret, adjointe à la Biodiversité, accompagnée des agents du service technique, ont mis en valeur l'entrée de l'école en privilégiant la déco de Noël au naturel. Les sapins seront replantés sur la Commune.



RÈGLES DE CIVILITÉS ET DE BON VOISINAGE

Peut-on promener son chien sans laisse ?

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes.

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau. Un chien est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Un chien susceptible d'être dangereux (d'attaque, de garde ou de défense) doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif. Il doit également être muselé.

Sur Saint-Armel, nous avons notamment été interpellés au sujet des chiens échappés de leur résidence ou lâchés le long de la voie ferrée, qui viennent courir après les vaches dans les pâtures. Comme indiqué ci-dessus, c'est strictement interdit. Pour la tranquillité de tous, les élu(e)s comptent sur votre attention.



Chasse

Entre partisans et détracteurs, la chasse est une activité qui ne laisse pas indifférent. Quoiqu'il en soit, cette activité pratiquée en toute légalité ne doit pas être source d'irrespect envers ses pratiquants. Saint-Armel compte 3 chasseurs affiliés à la FCD 35, qui chassent uniquement sur des terres privées en accord avec les propriétaires. Cette saison, ils chassent notamment les renards atteints de gale sur la commune.

Nuisances sonores et stationnement : rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, souffleur, tractopelle, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion,... sont autorisés :

- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Du lundi au samedi de 8h00 à 20h00

Nous avons été interpellés à diverses reprises sur le non-respect de cette règle. Nous comptons sur votre attention dans l'intérêt de toutes et tous.

Stationnement : le stationnement devant la boulangerie est limité à 15 minutes. Prière de ne pas stationner la nuit sur ces emplacements pour ne pas les bloquer le matin à partir de 7h, heure d'ouverture de la boulangerie. Il existe des places de stationnement rue François Guérault et rue du Docteur Audrain. De manière générale, les élu(e)s invitent les Arméliens à utiliser leur place de parking personnelle en priorité, avant d'utiliser les places disponibles dans la rue.

CONCOURS DE NOËL



Ne nous laissons pas abattre ! Même si les fêtes doivent s'envisager d'une manière différente cette année, nous pouvons faire autrement pour égayer nos vies et nos rues pour Noël !

La Mairie lance un concours de décoration de Noël.

Le principe est de réaliser un objet en bois rappelant les fêtes de fin d'année : un bonhomme de neige, un Père Noël ou un renne et de l'exposer sur le rebord de sa fenêtre ou de sa porte.

Les trois plus beaux décors seront récompensés. Les lots, trois paniers garnis avec des produits locaux, seront remis le 28 décembre 2020.

Vous souhaitez participer ?

Vous avez jusqu'au 23 décembre pour envoyer votre inscription à la Mairie à l'adresse : accueil.mairie@saint-armel-35.fr en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et téléphone. Les gagnants seront désignés le 28 décembre.

A la fin du concours, les créations seront récupérées par la Mairie pour constituer un petit village du Père Noël, l'an prochain, sur la place de l'Église. Ce village sera agrandi tous les ans grâce à vos décorations. Gardons espoir, la situation actuelle ne brisera pas nos envies et nos traditions !

Vive Noël, vive les Armélien(ne)s !



ZAC DES BOSCHAUX

Reconstruction des zones humides



Les travaux de reconstitution de zones humides : la viabilisation de la ZAC et la construction de logements s'est développée depuis quelques années alors que les mesures environnementales concernant les zones humides n'ont pas été complètement menées à terme.

Cette obligation réglementaire résulte de la stratégie ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et figurait parmi les prescriptions du dossier déclaratif au titre de la Loi sur l'Eau élaboré en 2011. Les surfaces détruites étaient d'environ 15 000 m².

Il restait à trouver une surface d'environ 5 500 m² puisque deux secteurs de compensation

représentant une surface de 9 500 m² sont déjà réalisés :

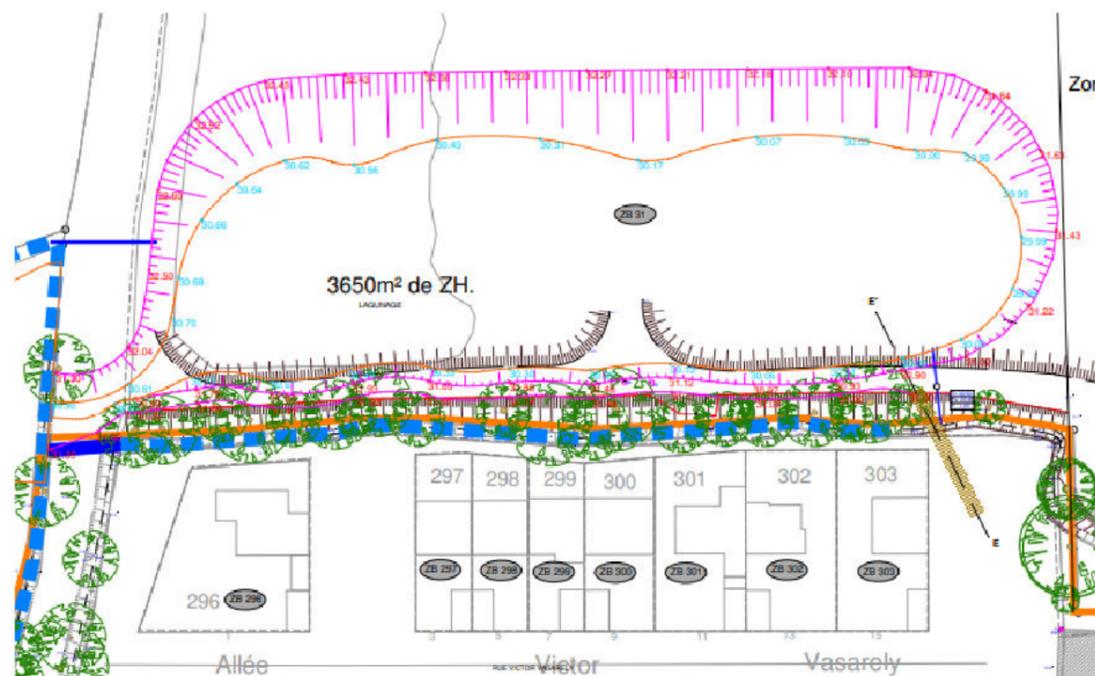
- au nord-est de l'impasse Molière
- au nord de la rue Salvador Dali

Les recherches de sites d'accueil se sont focalisées sur le site des anciennes lagunes (3 500 m²) et sur le site de la Pré du Temple

(2 000 m²).

Sur le site des anciennes lagunes la réalisation de la compensation nécessite d'extraire des remblais de diverses natures qui y ont été déposés depuis une bonne dizaine d'années. Le volume à extraire représente environ 7 000 m³.

Plan des travaux dans le site des lagunes



Ces derniers travaux de reconstitution des zones humides, dans la partie nord de la ZAC, s'accompagnent de travaux d'amélioration des écoulements en provenance du fossé le long du chemin du Presbytère et du ruisseau de la Ry qui engendrent des inondations en cas de phénomènes pluvieux importants. La consistance des travaux s'établit comme suit :

- la mise en place d'un batardeau en tête de la buse de diamètre 800 mm sous le chemin

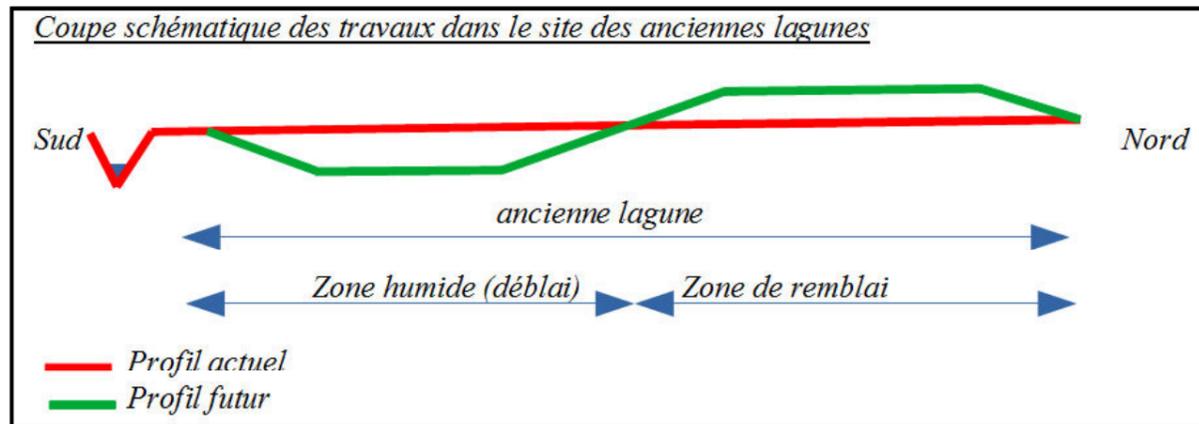
du Presbytère pour limiter le débit du ruisseau dans sa portion entre le chemin et les services techniques, à l'arrière des maisons de l'allée Victor Vasarely pour ainsi diminuer la ligne d'eau

- un busage de diamètre 300 mm sous le chemin du Presbytère permettant d'alimenter en eau la zone humide située dans les anciennes lagunes lors de période d'étiage
- l'abaissement ponctuel du profil en long du

chemin pour déverser le débit des ruisseaux dans la zone humide créée qui constitue une zone d'expansion des eaux pluviales en période de crue

- la mise en place d'un exutoire de la zone humide créée vers le ruisseau au niveau des services techniques

Ces travaux sont portés par la commune. Ils ont été évoqués dans le précédent numéro de l'Écho de Saint-Armel.



La voirie en campagne : l'entretien des dépendances (fauchage des accotements sur l'ensemble du réseau, curage dans le secteur des Apprix) a été réalisé par les services de Rennes Métropole en septembre et octobre.

Le lotissement de la Minoterie : après la démolition de l'ancienne minoterie et les premiers travaux liés à l'environnement, la viabilisation a démarré en octobre par les terrassements de la voirie primaire. Elle se poursuit par le réseau d'assainissement et se continuera avec les réseaux dits souples (eau, gaz, électricité, téléphone). Les premiers lots ont été commercialisés.

Sécurité autour de l'école : le renforcement du plan vigipirate interdit l'accès aux bâtiments pour les parents et l'accès aux places

des parkings devant le groupe scolaire. Ceci nous a conduit à neutraliser des parkings et à sécuriser le chemin de la Ry pour les maternels grâce à une circulation alternée.

Les places de stationnement étant limitées, la circulation est très compliquée sur ce secteur, notamment à 16h15. C'est pourquoi, afin de libérer des places parking du Four à pain, les agents et enseignants ont été invités à stationner leur véhicule personnel sur le petit parking chemin de la Ry, après la "maison verte" (il reste néanmoins des places).

Et nous demandons aux parents qui se déplacent en voiture de ne pas faire de déposer minute et de ne stationner que sur de vraies places. Chaque comportement incivil sur ce secteur nuit à la sécurité de tous, enfants et adultes. La gendarmerie procédera à des contrôles.

La Cooperl en négociation : du changement en perspective dans la zone industrielle

La société Cooperl installée au sud de notre zone vend une grande partie de son terrain (46000 m²). Elle n'a plus besoin de ses bureaux, ni du champ sur lequel elle épendait les eaux de nettoyage des véhicules transportant les animaux vers l'abattoir. Une mini-station d'épuration va être installée, et le champ et les locaux sont à vendre.

La société de travaux publics Marc S.A souhaiterait s'installer sur cet espace, et nous a contacté pour étudier ensemble ce projet. Les élus communaux et métropolitains se sont emparés du dossier pour vérifier sa compatibilité avec les habitations proches. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Culture



Vendredi 18 décembre sur le temps scolaire : "Le Père Noël dans tous ses états" de Marianne Franck

En remplacement du traditionnel spectacle de Noël, qui a normalement lieu le vendredi soir des vacances mais qui ne peut avoir lieu, cette année, au regard du contexte sanitaire, les enfants du groupe scolaire des Boschoux vont pouvoir assister à la représentation "Le Père Noël dans tous ses états", proposée par l'artiste de théâtre burlesque, Marianne Franck. Cela va leur permettre de vivre trois histoires cocasses et émouvantes et de faire un voyage dans le temps et l'imaginaire de Noël au cours duquel ils auront leur rôle à jouer...

Retour sur "Hat, mot, sphères..."

Le vendredi 23 octobre, Cédric Blondeau avait donné rendez-vous aux armétiens à l'Arzhel pour une première représentation.

C'est la première fois qu'il présentait sa dernière création en salle. En effet, « Hat, mots, sphères ... » est un spectacle conçu pour l'extérieur. Il s'agissait doublement d'une première puisque cet enfant de Saint-Armel n'y avait jamais joué !

Pendant une heure, les spectateurs ont suivi un personnage énigmatique dans son univers onirique, où l'on a parfois du mal à distinguer le rêve de la réalité. Un moment propice à la rêverie et à la réflexion en abordant le temps qui passe, la parentalité, l'amour, le travail, la séparation, la liberté, l'enfance...

Le public, venu nombreux, a pu se régaler en vivant une parenthèse

pleine de poésie, de sensibilité et de singularité. Que du bonheur en cette période ! Les spectateurs ont pu, à l'issue de la représentation, rencontrer l'artiste jongleur et danseur de la Compagnie Du bout des balles et Sébastien Garcia, metteur en scène et technicien du spectacle. La volonté politique est, particulièrement au cœur de cette période très difficile pour l'ensemble des acteurs culturels, de soutenir la diffusion culturelle et de valoriser la création et la culture, vecteurs de lien social et humain.

C'est pourquoi nous espérons pouvoir vous proposer une programmation 2021 riche et variée qui aura comme point d'orgue « Un Weekend à la Rue » du 21 au 24 mai.

LES ÉLU(E)S À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

La première réunion entre élus et professionnels de notre commune, prévue le 5 novembre, a dû être reportée en raison du confinement. Une nouvelle rencontre sera proposée dès que le contexte sanitaire le permettra.

Pour autant, l'équipe municipale reste mobilisée pour mettre en place un certain nombre d'actions pour accompagner les professionnels exerçant à Saint-Armel.

Elle souhaite, notamment, faire évoluer le site internet de notre commune pour y faire apparaître plus explicitement l'ensemble des services professionnels proposés sous forme d'un annuaire.

Les professionnels, artisans, commerçants, industriels, agriculteurs, professions libérales, micro-entrepreneurs,... qui souhaitent figurer dans cet annuaire sont invités à nous retourner par mail ou par courrier les informations suivantes :

**À retourner par mail à communication@saint-armel-35.fr
ou par courrier postal à l'adresse de la Mairie.**

Vous pouvez également joindre une photo/un logo vous présentant ou présentant votre activité (format jpeg).

Lien pour le coupon : <https://bit.ly/3mRGULw>



Nom de l'entreprise ou du professionnel
Activité
Adresse
Téléphone
Email
Site internet

Descriptif succinct de l'activité avec mots clés adaptés à une recherche internet :

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e),, autorise la Mairie de Saint-Armel à faire apparaître les informations ci-dessus, dans ses espaces de communication (site internet, affichage, journal communal). Date et signature

COVID-19- RENNES MÉTROPOLE

MISE EN PLACE D'AIDES ÉCONOMIQUES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES, LES COMMERCES ET LES ARTISANS

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise du Covid-19, Rennes Métropole a adopté en mai 2020 un plan d'urgence d'aides aux entreprises et aux commerces du territoire, d'un montant de 6,5 millions d'euros. Ce plan est complété et adapté en octobre 2020 pour atteindre 10 millions d'euros.

Les dispositifs d'aides Covid-19 en synthèse :

- Des dispositifs ciblant des secteurs fragilisés par la crise (commerce, hôtellerie, économie sociale et solidaire) : aide d'urgence commerçants-artisans, soutien à l'hôtellerie indépendante de 500 000 euros, abondement du prêt "relève solidaire": prêt à taux zéro aux structures de l'ESS
 - Des dispositifs généralistes ouverts à toutes les entreprises: Fonds Régional Résistance, Aide à l'investissement COVID-19
 - Le renforcement du soutien à la création et à la reprise d'activité : doublement de la dotation à la plateforme Initiative Rennes afin d'augmenter le potentiel de prêts d'honneurs aux entreprises en création, dotation exceptionnelle à des fonds de soutien dédiés aux TPE et microentreprises en création (PRESOL, ADIE)
 - Le soutien à l'emploi et à l'insertion : soutien exceptionnel de 250 000 euros aux structures d'insertion par l'activité économique.
- Deux de ces dispositifs sont gérés directement par Rennes Métropole et doivent faire l'objet d'une demande en ligne. Il s'agit de:

- l'aide d'urgence commerçants-artisans
- l'aide à l'investissement Covid-19

NB : dans les deux cas, il s'agit d'aides directes et non d'avances remboursables.

Ces dispositifs sont complémentaires de ceux mis en place par l'État et la Région.

L'ensemble de ces aides ainsi que les modalités de mise en œuvre sont accessible sur un portail en ligne à l'adresse :

<https://metropole.rennes.fr/covid-19-des-aides-economiques-pour-les-entreprises-les-commerces-et-les-artisans>

(accessible en tapant directement "portail économie rennes métropole" dans un moteur de recherche).

Un numéro vert (0800.350.035), a été mis en place pour permettre aux demandeurs de déposer leurs dossiers.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN NOUVEAU PROGRAMME

Le Club des entreprises de la Vallée de la Seiche a pour volonté de favoriser les échanges, contribuer au développement de réseau, porter le dynamisme des acteurs du territoire en synergie avec les différentes organisations et institutions locales.

Créé en novembre 2015, le Club compte une vingtaine de chefs d'entreprises originaires de Saint-Armel, Nouvoitou, Vern-sur-Seiche, Corps-Nuds mais également de communes voisines, qui se retrouvent lors de soirées conviviales, ateliers, conférences et visites d'entreprises.

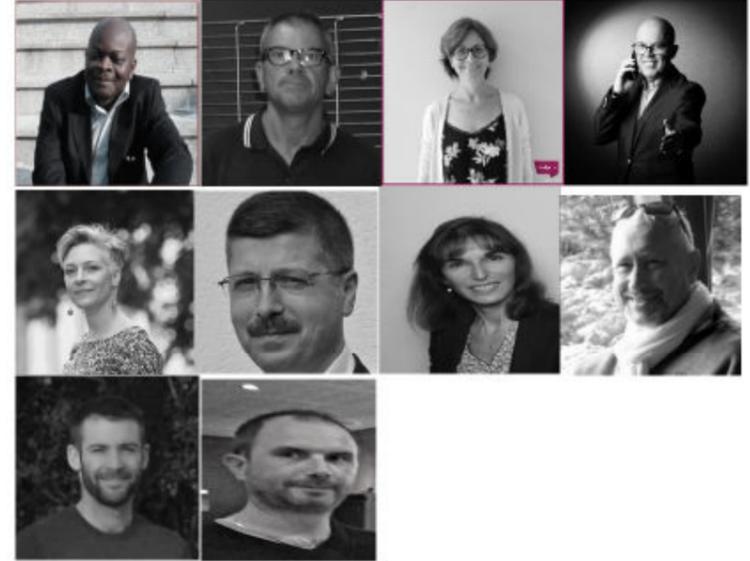
La diversité des membres fait sa richesse car le Club est ouvert à toutes les entreprises et associations employeuses désireuses d'échanger autour de thématiques communes. Les événements organisés permettent de mieux appréhender le tissu économique local. Découvrir l'expertise de chacun permet ainsi de mieux se recommander les uns les autres.

L'année 2020, bien que perturbée, fut cependant l'occasion pour les adhérents de se retrouver lors d'une soirée conviviale pour les vœux et la Galette des Rois, en janvier, au

cours de laquelle les nouveaux adhérents ont pu se présenter. En février, une conférence sur l'assurance des personnes a été animée par Thierry Gicquel, membre du Club.

Pour poursuivre l'élan du Club en 2021, un nouveau bureau a été nommé et de nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration. Le bureau se compose désormais d'Eric Komlan, dirigeant de Performance et Mieux Être Professionnel, nouveau Président, Bruno Camus, Restaurant La Casa, Vice-président, Valérie Ezanno Galéron, Réseau Aadprox, Secrétaire et Thierry Gicquel, AXA Prévoyance et Patrimoine, Trésorier.

Le programme se dessine pour les prochaines rencontres. Une soirée conviviale en fin d'année et des soirées mensuelles thématiques sont ainsi prévues : la Responsabilité Sociétale des Entreprises, le travail à temps partagé, le management des équipes, les entretiens professionnels, la motivation des salariés, sont quelques-uns des sujets envisagés.



Les dirigeants d'entreprises ou d'associations employeuses de la Vallée de la Seiche souhaitant rejoindre le club sont invités à prendre contact avec le bureau par courriel à l'adresse suivante : contact@cevs-35.fr ou s'inscrire en ligne sur le site Internet www.entreprises-seiche.strikingly.com.

Le coût de l'adhésion est de 100 € pour l'année et ouvre droit à la gratuité des événements proposés.

Entrepreneurs, un réseau professionnel à vos côtés. Rejoignez-le !

AYCI

Notre association est implantée à Saint-Armel depuis 2013 où elle vous propose des cours de yoga pour le bien-être et la santé pour tous. Il reste quelques places pour le cours de yoga enfants le mardi et le vendredi 16h15 à 17h50, salle du conseil (près du coiffeur).
Tarif : 203 €/an + 10 €/adhésion.

Vous pouvez vous inscrire également pour le cours du mercredi de 18h30-20h, yoga intergénérationnel (ados, adultes, seniors) à la petite

salle du complexe Arzhel. Tarif adulte 253 €/an + 10 €/adhésion, seniors 203 €/an + 10 €/adhésion, étudiants + demandeurs emploi.

Notre association adhère depuis ses débuts au dispositif SORTIR !, carte de réduction, une partie prise en charge par Rennes Métropole, l'autre par la commune, renseignez-vous auprès de l'accueil de la Mairie.

Possibilité d'acheter des cartes à la séance. Voir les tarifs sur notre site. Autres cours disponibles à Rennes (contactez-nous pour le détail).



"Quand le cœur est paisible, l'esprit se concentre"
Au seuil de la nouvelle année 2021, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année. Que cette nouvelle année soit lumineuse, joyeuse, sereine pour chacun de nous.

CONTACT

Cala C, Sylvie L, Gaëlle D.
06.60.95.17.36
Mail : ayci@live.fr
Site : www.ayci.fr

MÉTROPOLE, INTERCOMMUNALITÉ, DÉPARTEMENT : SAINT-ARMEL RAYONNE

Depuis sa mise en place en mai dernier, le Conseil Municipal de Saint-Armel a nommé de nombreux représentants aux instances intercommunales. Cela participe au rayonnement de notre commune et améliore sa visibilité. Il est temps de faire le point sur ces aspects importants de l'activité des élus.

Faire naître la discussion

Pour chaque assemblée, les élus participent à des réunions de travail ou à des organes de délibération. Certains d'entre eux ont même été élus à des rôles spécifiques comme Karine Châtel qui siège au bureau du Syndicat Départemental d'Électrification, Jacky Chauvière qui est suppléant dans la commission d'appel d'offres du Syndicat de la piscine de la Conterie et Elisabeth Maigret qui siège au bureau du Syndicat Eau du Bassin Rennais Collectivité et en tant que membre suppléante de la commission des marchés publics du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche. Au niveau du syndicat de la Conterie par exemple, les élus de Saint-Armel se sont positionnés en faveur de l'adoption du dispositif Sortir ! pour les usagers de la piscine faisant ainsi naître la discussion entre les communes.

Au plus proche de la prise de décision métropolitaine

C'est dans les commissions métropolitaines que l'on peut mettre ses idées en avant et apporter sa pierre à l'édifice. Les élus de Saint-Armel l'ont bien compris. C'est pourquoi Mme la Maire a obtenu que des conseillers municipaux puissent la représenter dans plusieurs com-

missions : Karine Châtel participe donc aux travaux de la commission sur la Transition Écologique et les Services Urbains ainsi qu'à ceux sur la Mobilité, Transports et Voirie. Jacky Chauvière s'est engagé sur la commission Prospective, proximité et Cohésion Sociale. Cela s'ajoute aux commissions de Morgane Madiot qui sont Aménagement et Habitat ainsi que Finances et Ressources.

Bon voisinage et Pacte de Gouvernance Métropolitain

L'échelle métropolitaine est donc stratégique. Mme la Maire contribue d'ailleurs à l'élaboration du nouveau pacte de gouvernance de Rennes Métropole qui doit permettre d'apporter plus de démocratie dans la prise de décision. Cela permet de faire entendre la voix des habitants de Saint-Armel et plus généralement celle des petites communes à l'échelle métropolitaine.

De plus, depuis le mois de mai, les élu(e)s ont aussi pris l'initiative de rencontrer leurs collègues des communes voisines de Vern-sur-Seiche, Nouvoitou, Corps-Nuds et Bourgbarré lors de rendez-vous plus ou moins formels. Cela permet de nouer des liens étroits et de travailler en bonne intelligence avec nos voisins.

Très concrètement, l'articulation Commune-Métropole provoque beaucoup de questions sur l'entretien des espaces publics. C'est pour répondre à ces questions que les services métropolitains ont créé le document ci-contre.

Standard Rennes Métropole : 02 99 86 60 60.

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

ASSOCIATION DU SUET (ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE) <i>Titulaires</i> Morgane MADIOT (vice-présidente) Jacky CHAUVIERE Yves JOANNES <i>Suppléant(e)s</i> Simon MC DONNELL Jocelyne BELLANGER Claudine PANON-TEXIER	SYNDICAT DE LA PISCINE SPORTS LOISIRS DE LA CONTERIE <i>Titulaires</i> Jacky CHAUVIERE (membre suppléant du comité d'appel d'offre) Simon MC DONNELL <i>Suppléantes</i> Céline QUINTIN Anne SALLOU	POINT ACCUEIL EMPLOI (P.A.E.) <i>Titulaires</i> Morgane MADIOT (vice-présidente) Yves JOANNES (membre actif) Jacky CHAUVIERE <i>Suppléant</i> Gérard BERTHAUD	SYNDICAT INTERCOMMUNAL BASSIN VERSANT DE LA SEICHE <i>Titulaire</i> Elisabeth MAIGRET (membre suppléante de la commission des marchés publics) <i>Suppléante</i> Karine CHATEL	SYNDICAT EAU DU BASSIN RENNAIS COLLECTIVITE <i>Titulaire</i> Elisabeth MAIGRET (membre du bureau)
SYNDICAT COPROPRIETE DU GROS CHENE Simon MC DONNELL Elisabeth MAIGRET	CONSEIL ADMINISTRATION RESIDENCE DU PARMENIER NOUVOITOU Morgane MADIOT (vice-présidente) CCAS : Carine DAVID Asso membres aînés : Marie-France RAMAGE	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) DU PAYS DE RENNES Karine CHATEL (membre du conseil d'administration)	ASSOCIATION FERROVIAIRE RENNES-CHATEAUBRIANT <i>Titulaire</i> Jacky CHAUVIERE <i>Suppléante</i> Karine CHATEL	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'ILLE ET VILAINE (SDE35) Karine CHATEL (membre de la commission thématique sur les mobilités bas carbone)
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE RENNES (SCOT) Gilles SIMON	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DE RENNES Elisabeth MAIGRET	AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE (AUDIAR) Morgane MADIOT (membre du conseil d'administration) Nicolas FOLEMPIN	PREVENTION ROUTIERE Karine CHATEL	PROFESSIONNALISATION DES ARMEES ET DE LA SUSPENSION DE CONSCRIPTION – QUESTIONS DE DEFENSE Simon MC DONNELL
PAYS DE RENNES Morgane MADIOT (membre du bureau commission transition écologique et commission SCOT)	RENNES METROPOLE – COMMISSIONS Mobilité, Transport et Voirie : Karine CHATEL Transition écologique et services urbains : Karine CHATEL Prospective, proximité et cohésion sociale : JACKY CHAUVIERE Aménagement et habitat : Morgane MADIOT Finances et ressources : Morgane MADIOT	RENNES METROPOLE - INSTANCES Morgane MADIOT Conférence des maires Conseil Métropolitain Comité de secteur sud-est	RENNES METROPOLE – GROUPES DE TRAVAIL Morgane MADIOT COPIL PLUI COPIL PLH Pacte de gouvernance	

Aménagement & entretien des rues : qui fait quoi ?

- ce que fait Rennes Métropole
- ce que font les communes

Pour signaler une anomalie à Rennes Métropole : metropole.rennes.fr/mes-demarches

Pour signaler une anomalie à votre commune : rapprochez-vous de votre mairie.



le mobilier urbain

le mobilier de propreté et les dépôts sauvages de déchets



la chaussée, les voies de bus et aménagements cyclables

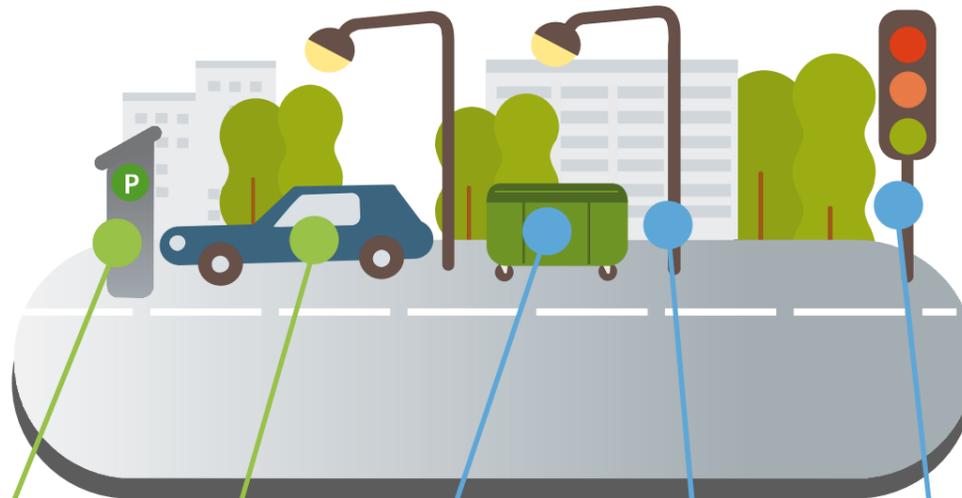
la signalétique routière



les points d'apport volontaire déchets



les réseaux de collecte des eaux pluviales



les horodateurs

le stationnement

les bacs déchets

l'éclairage public

les feux tricolores



les panneaux d'affichage

les jardinières et aménagements paysagers



les panneaux « plan de ville »

MOBILITÉ

LIGNE FERROVIAIRE RENNES-CHÂTEAUBRIANT

L'Association pour la Promotion de l'Axe Ferroviaire Rennes-Châteaubriant a été créée par les maires des 8 communes concernées, il y a plus de 30 ans, alors que l'avenir de la voie était remis en cause. Aujourd'hui, elle réunit des élus de toutes les communes mais aussi des intercommunalités traversées.

Malgré une voie unique et seulement 12 trains par jour, la fréquentation de cette ligne représentait en 2015 plus de 515 000 voyages. Une progression de 20 % du trafic est observée entre 2008 et 2015.

Cette ligne de 58 km avec 9 arrêts, a le double intérêt d'être suburbaine tout en assurant une desserte interrégionale.

Depuis 2014, l'ensemble des élus se sont mobilisés pour la restructuration de cette ligne dont l'entretien a été délaissé pendant de longues années.

Les régions Bretagne et Pays de la Loire, les départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire Atlantique, Rennes Métropole, Roche aux Fées Communauté et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont confirmé l'intérêt de cette ligne en participant au financement de la rénovation.

Un premier tronçon, entre Rennes et Retiers, a été rénové en 2019. Suite à un compromis sur le financement de la restructuration du second tronçon entre Retiers et Châteaubriant acté à l'automne 2017, les travaux vont démarrer prochainement pour une mise en service programmée en septembre 2021.

A chaque étape, l'association des élus s'est impliquée en participant aux divers comités de pilotage, en faisant du « lobbying » auprès de représentants influents, en envoyant des courriers aux ministres successifs et aux parlementaires locaux. Il faut également noter l'importance du rôle complémentaire de l'ACCRET, association d'usagers, dans la défense de la ligne depuis 5 ans.

Avec l'augmentation de la population sur nos territoires et les « bouchons de plus en plus importants à partir de Vern/Seiche, la ligne Rennes-Châteaubriant devient une alternative à la voiture essentielle pour les déplacements du quotidien de nos territoires.

Améliorer dès maintenant les services aux usagers avec les propositions ci-dessous :

- augmentation du nombre de trains par jour (passer de 12 à 18 voyages par jour)

Si la contrainte est liée au nombre de trains qui arrivent en gare de Rennes, nous pourrions imaginer que certains s'arrêtent à la Poterie puis reviennent en direction de Châteaubriant.

- Augmentation du nombre de voitures à certaines heures, car depuis septembre, au train de 7h30 au départ de Janzé, des personnes n'ont plus de places assises.

- Revoir la nécessité d'une billetterie automatique sur toutes les gares

- Améliorer l'information lors de pannes ou de trains qui ne passeront pas auprès des usagers (messages en gare, sms...)

- Installer dans tous les trains des portiques pour les vélos et les trottinettes.

- Améliorer la desserte en bus entre la ZI de la zone sud-est, la halte SNCF de la Poterie et la station Poterie du Métro.

Défendre la modernisation de la ligne et proposer des investissements pour augmenter le nombre d'usagers

- Aménager les parkings des gares de Martigné, Retiers et Janzé pour augmenter la capacité de stationnement et en faire des gares multimodales où se côtoient le train, les bus et les bus scolaires, le vélo, les piétons
- Demander un arrêt à la ZA du bois de Teillay pour les salariés des entreprises et créer un parking qui deviendrait une zone de rabattement pour tout un bassin de vie. Ce projet se situe à 20 kms de Rennes environ.

- Envisager une nouvelle gare à Chantepie à proximité des garages du métro et « allonger la ligne de métro ». Cette nouvelle gare pourrait devenir le terminus pour certains trains.

- La ligne n'étant pas électrifiée, il faut postuler pour une expérimentation du train à hydrogène. Dans le cadre de son plan de relance, l'Etat veut mettre en place une filière hydrogène. Roche aux Fées Communauté a déjà menée une étude sur la filière hydrogène. Une seconde étude devrait commencer en 2021. L'objectif est de le produire à partir d'énergie renouvelable existant sur le territoire (3 parcs éoliens et parcs solaires notamment).



Le train 3X moins cher que la voiture

POUR VOS TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL, FAITES LE PLEIN D'ÉCONOMIES AVEC TER BREIZHGO

Saint-Armel
Rennes

6 A/R par jour 19 min

Tous les jours, Martin part de St Armel pour aller travailler à Rennes. Avec TER BreizhGo il économise **295 € par mois** et émet 40 fois moins de CO2 que s'il prenait la voiture.

	CO2
Voiture	64,80
TER BreizhGo	1,69 G/KM (MOIS)

St-Armel - Rennes

Voiture	317 €/MOIS*
TER BreizhGo	22 €/MOIS**

*Prix calculé sur la base de 20 jours travaillés dans le mois et reprenant le barème fiscal pour une voiture de 4CV (Source : arrêté du 26 février 2020 - JORF n°0051 du 29 février 2020). Itinéraire le plus rapide, dans les conditions de circulation idéales.

**Prix calculé sur la base d'un abonnement mensuel Uzuël en seconde classe, montant prenant en compte la prise en charge de 50% par l'employeur et sur le meilleur temps de parcours.

SNCF **BREIZHGO** Région BRETAGNE

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Avec l'abonnement **Uzuël TER BREIZHGO** déplacez-vous en illimité sur le trajet de votre choix.

Découvrez également Uzuël+, pour circuler à prix réduit en TER BREIZHGO et en transports urbains.

L'abonnement Uzuël se charge sur carte KorriGo pour encore plus de simplicité.

L'abonnement Uzuël peut être pris en charge par l'employeur à hauteur de 50%.

Toutes les informations :

- le site TER BREIZHGO
- Contact TER BREIZHGO 0 800 880 562 Service à appel gratuits
- en gares et boutiques SNCF

*Du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h et le dimanche de 13h à 20h



BREIZHGO Le réseau de transport de la Région Bretagne

BRÈVES

DIS, C'ÉTAIT COMMENT AVANT ?



C'était comment Saint-Armel avant ? Dites-le nous !

Des élèves de l'école des Boschoux, le club des jeunes et des élus de la commission "Vivre ensemble" vont réaliser un travail sur l'histoire de Saint-Armel et les moments marquants sur la période 1939-1980. Pour les faire partager à l'ensemble des Arméliens, nous souhaitons récolter les témoignages de nos aînés. Vous avez des souvenirs, des anecdotes, des images, des photos ou autres objets, vous souhaitez contribuer à ce travail, n'hésitez pas à contacter Gérard Berthaud, conseiller municipal au 06 86 70 19 56. Le plus grand soin sera apporté à vos documents et à vos objets qui seront scannés ou photographiés et rendus dans les plus brefs délais. Nous vous rencontrerons dans le plus strict respect des gestes barrières.

BILLET D'HUMOUR ET D'HUMEUR

Le cochon de terre était l'animal emblématique de l'année 2019 dans le calendrier chinois, mais en fait la même année le monde entier a découvert un charmant petit animal de la famille des manidés répondant au joli nom de « Pangolin » qui sent bon la Provence et évoque les romans de Pagnol, et qui, comme nombre de ses congénères, est en voie d'extinction et deviendra une attraction un jour au zoo de Beauval. L'année 2020 est celle du rat mais en fait elle a été placée sous le signe d'un autre animal hermaphrodite presque inconnu jusqu'à présent, à part de quelques virologues, appelé aussi bien le ou la COVID (Co pour corona, vi pour virus, D pour disease) de la famille des Sars-CoV-2.

L'année 2021 sera placée sous le signe du buffle de métal qui est un signe prémonitoire pour l'année prochaine puisque l'élément métal fait directement référence aux poumons et préconise de prendre garde aux infections respiratoires.

Prenez soin de vous !



COLLECTE DE JOURNAUX

2^{ème} vie solidaire de vos journaux = 1 avenir pour l'éducation à Madagascar !

Une fois par mois, nous vous proposons de ramasser vos journaux (type « Ouest-France ») au profit de l'association Fihavanana Breizh'Mada. Celle-ci œuvre pour l'éducation, la santé et l'alimentation des enfants au sud-est de Madagascar. Elle finance entre autre la construction d'une école, d'une cantine, de fours solaires... Tous les deux ans, une équipe de jeunes part un mois pour assurer les finitions du chantier en cours, aider la population locale et découvrir le pays.

Afin d'aider l'association et les malagasy, vous pouvez déposer vos journaux chaque premier samedi matin du mois avant 9h30 devant chez vous et nous les récupérerons. Notre premier ramassage aura lieu le samedi 5 décembre. Si vous avez des questions ou/et souhaitez participer merci de nous contacter :

Famille Guernion : abcex5@gmail.com / 06-72-09-81-95.

Nous vous remercions par avance pour votre implication solidaire.
www.fihavananafbm.org

SOUTIEN AU BLEUET DE FRANCE

Le confinement et les restrictions posées aux conditions d'organisation des cérémonies du 11 novembre, ont empêché en France, les ventes du Bleuets sur la voie publique. Or, ces ventes permettent le financement de projets au bénéfice des blessés de guerre, des victimes d'actes de terrorisme et de leurs familles.

Afin de maintenir le soutien de l'Association des Maires de France à cette œuvre en cette période si particulière, l'association fait le

relai de la campagne de collecte de dons en ligne lancée par l'Onac-vg

au bénéfice de l'Hôpital d'instruction des Armées Begin, en remplacement de ses traditionnelles ventes du 11 novembre et que vous pourrez découvrir grâce au lien suivant : <https://www.onac-vg.fr/nos-projets/donnez-pour-les-blesses-de-guerre-et-les-victimes-acte-de-terrorisme>.



À la rencontre de Salomé et d'Ilyas

Bonjour à toutes et à tous. Je me promène souvent dans le centre-bourg, à la campagne. J'écoute, je visite, je fais des rencontres,... Et ce matin, au détour d'un chemin, j'ai croisé Salomé et Ilyas. Nous avons pris le temps de discuter ensemble. Je vous laisse découvrir leurs envies, ce qu'ils aiment,... La prochaine fois, ce sera peut-être toi que je rencontrerai !

L'Écho : Bonjour, présente-toi ?

Salomé : Je m'appelle Salomé. J'ai 6 ans et je suis au CP à l'école Les Boschaux (Ils habitent à Saint-Armel depuis 5 ans souffle son papa).

- Qu'aimes-tu dans la vie ?
- **Jouer avec mes copines.**
- Qui aimes-tu parmi tes proches ?
- **Mon grand-frère.**
- Le plus beau jour de ta vie ?
- **Mon anniversaire.**
- Quel endroit aimes-tu à Saint-Armel ?
- **Mon école.**
- Quel est le lieu le plus beau à Saint-Armel ?
- **La Fontaine.**
- Quel est le lieu le moins beau à Saint-Armel ?
- **L'entrée de la ferme, ça ne sent pas bon.**
- Où te balades-tu à Saint-Armel ?
- **Dans le chemin de la Fontaine.**
- Qu'as-tu fait de beau aujourd'hui ?
- **Le pique-nique au centre de loisirs.**
- Qu'as-tu fait de beau hier ?

– **Les décorations Halloween au centre de Loisirs.**

- Que penses-tu faire demain ?
- **Une promenade en vélo autour de Saint-Armel.**
- Qu'as-tu envie de faire de beau pour ta ville ?
- **Ramasser les déchets pour ne pas polluer.**
- Qu'as-tu envie de faire de beau pour les autres ?
- **Aider les personnes qui sont mal et donner un verre d'eau.**
- Qu'as-tu trouvé de nouveau à Saint-Armel ?
- **L'arrivée de la maîtresse de l'école, Odile.**
- Peux-tu nous faire découvrir quelque chose de bon ?
- **Le chocolat de notre boulangerie.**
- Peux-tu nous faire découvrir quelque chose de beau ?
- **Cueillir des fleurs et les offrir à ma maman.**
- Peux-tu nous faire découvrir quelque chose de bien ?
- **La fête de Noël.**
- Es-tu une petite fille heureuse ?
- **Ouiii (son papa complète : une petite fille choyée).**
- Que souhaites-tu pour l'année 2021 ?
- **D'être bien, ne plus avoir le corona.**

Ilyas : Je m'appelle Ilyas. J'ai 12 ans et je suis en classe de 5^{ème} au collège de Vern-sur-Seiche.

L'Écho : Depuis quand habites-tu à Saint-Armel ?

– **Depuis 5 ans.**

Mes parents ont construit la maison pour vivre à la campagne. Nous étions en appartement à Rennes.

- Qu'aimes-tu dans la vie ?
- **Bien profiter de ceux qui m'entourent : ma famille et mes amis, m'amuser, lire, car c'est un moment de détente.**
- Quel est le plus beau jour de ta vie ?
- **Le jour où j'ai gagné le concours de dessin avec ma maîtresse, Valérie Beyou autour du thème "peindre quelque chose de beau à Janzé". J'ai dessiné l'Église de Janzé.**
- Quel endroit aimes-tu à Saint-Armel ?
- **L'aire de jeux, c'est un lieu de rencontre avec mes copains.**
- Quel est le lieu le plus beau à Saint-Armel pour toi ?
- **Le chemin de la Fontaine.**
- Quel est le lieu le moins beau à Saint-Armel pour toi ?
- **Le chemin de la Fontaine qui se dégrade avec les déchets, les crottes de chiens, l'ouverture des plaques des égouts et d'autres chemins aussi.**
- Où te ballades-tu à Saint-Armel ?
- **En vélo, souvent à travers les lotissements, voir aussi les copains, et les routes de la campagne.**
- Qu'as-tu fait de beau aujourd'hui ?
- **De la lecture et l'interview que je fais avec toi.**

– Qu'as-tu fait de beau hier ?

- **Du dessin, de la lecture. C'est un moment de détente, de tranquillité. J'aime aussi rester seul. Aussi, j'ai réfléchi à notre discussion.**
- Que penses-tu faire demain ?
- **La lecture du dernier "Le cercle des 17", tome 7 et l'histoire que le professeur a demandé de lire aussi pendant les vacances.**
- Qu'as-tu envie de faire de beau pour ta ville ?
- **Un projet sur un petit parc à taille moyenne pour les jeunes, mixtes, de plus de 12 ans. Et pourquoi pas près de l'étang, un parcours sportif, installer des bancs car à l'extérieur de l'Arzhel et du stade, on ne peut rien faire.**
- Qu'as-tu envie de faire de beau pour les autres ? Serais-tu partant pour construire un projet ? Et comment ?
- **Ouiii. En motivant les copains, les copines, en préparant et en récoltant de l'argent.**
- Qu'as-tu trouvé de nouveau à Saint-Armel ?
- **Les nouvelles constructions. Je sens que ça va bouger. C'est une belle ville. Je sens qu'on va prendre soin de notre commune, qu'il va y avoir des nouvelles choses.**
- Dis-moi quelque chose de beau ?
- **Aider les personnes âgées, handicapées, les personnes qui sont dans le besoin.**
- Quelque chose de bon ?
- **La volonté de faire quelque chose de bien.**
- Peux-tu nous faire découvrir quelque chose de bien ?
- **Faire du bénévolat.**
- Que souhaites-tu pour l'année 2021 ?
- **La bonne santé pour tous, que l'on trouve la solution sur cette épidémie, que ça s'arrête un jour.**

*Parle je suis l'écho de tout ce que tu dis
Tout en haut de mon mur tu retrouves ton nid.*

Paul Eluard

Armélique
Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

DELAIRE
FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné 02.99.26.16.61 Saint-Armel 02.99.62.78.20

PAYSAGISTE
PESTEL
Paysage Services

Entretien - Taille - Tonte

02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

FRANCK NIVOLLE
PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DÉPANNAGE INSTALLATION RÉNOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL www.franck-nivolle.com

terracity.fr

Entreprise de paysage à Saint-Armel
Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D

contact@terracity.fr 02 99 22 24 14

www.terracity.fr

VERN-SUR-SEICHE
Place de la Mairie - Centre commercial
Tél. 02 99 55 76 59

La Lavandière
DES LICES

PRESSING
BLANCHISSERIE
AMEUBLEMENT

Travail soigné

NOUS SOMMES,
Aussi à : JANZÉ
et à RENNES -
Blanchisserie à ST-ARMEL

PAYSAGISTE
EURL **PESTEL**
David

Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMEL ☎ 02 99 00 45 39

www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...

LANOË

TRANSPORTS // STOCKAGE

15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL
TEL 02.23.30.00.30 MAIL transportslanoe@gmail.com

Mickaël Briand

DÉCORATION
D'INTÉRIEUR

☎ 06 18 91 74 90

LORHO-MAT

MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.
NEUFS & OCCASIONS
LOCATIONS

PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50

SAINT-ARMEL Mail : lorho-mat@wanadoo.fr
Site : www.lorho-mat.com

Les professionnels qui souhaitent insérer un encart publicitaire doivent prendre contact auprès de la Mairie au 02 99 62 93 83.

ALLO COVID

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au COVID-19 ?

Restez à domicile, évitez les contacts, appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet ou appelez le numéro de permanence de soins.

Vous pouvez également bénéficier d'une télé-consultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'essoufflement, appelez le SAMU (15) ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

- 1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

L'agenda des événements

— Décembre 2020

12 décembre

Distribution des colis aux aînés

23 décembre

Concours de Noël

Date limite des inscriptions

31 décembre

Nom de la coulée verte

Clôture des votes

— Janvier 2021

7 janvier, 18h30

Conseil Municipal

9 janvier

Journée de gratuité

16 janvier

Suet - Nuit de la Lecture

Médiathèque de Vern-sur-Seiche

23 janvier

Faites vos vœux

Espace Arzhel - 10h à 12h

Samedi 9 janvier

**DONNEZ
PRENEZ**

Jour de gratuité

Déposez vos biens
devant votre porte

DONNEZ ce dont
vous n'avez
plus besoin

PRENEZ ce que
vous voulez

Collectif Armélien
Social Club
SAINT-ARME

PARTICIPEZ
AU GRAND
COMPTAGE
DES OISEAUX
DE JARDIN !

GONM
Groupe
Ornithologique
Normand

30
& 31
JANV
2021

MUSEUM
NATIONAL
D'HISTOIRE
NATURELLE

LPO

Plus d'informations sur <http://gonm.org/>
ou par mail : nicoklatka@hotmail.fr

Illustration : Manon, Jean Grapillier, Marion, Jean, Jérémy, Lou, Robert

PERMANENCES DES ÉLU(E)S

Morgane Madiot, Maire

Du lundi au samedi sur rendez-vous

Adjointes : sur rendez-vous.

Contactez l'accueil de la Mairie ou le 02 99 62 71 58

Jacky Chauvière : Vie Associative, Animations et Vivre ensemble

Elisabeth Maigret : Finances durables et Biodiversité, Espaces verts, Cadre de vie

Simon Mc Donnell : Vie démocratique, Information/Communication, Citoyenneté

Karine Châtel : Mobilité, Energie et Recyclage

Gilles Simon : Urbanisme, Travaux et Patrimoine

Mélanie Reucheron : Vivre ensemble (Vie scolaire, Enfance/Jeunesse, Culture, Intergénérationnel)

Yves Joannes : Economie locale, Emploi, Social